

**Séance du 25 FEVRIER 2020**

|                       |    |
|-----------------------|----|
| Membres en exercice : | 15 |
| Présents : .....      | 09 |
| Votants : .....       | 12 |
| Pour : .....          | 12 |
| Contre : .....        | 0  |
| Abstention : .....    | 0  |

**DCM N°15/2020**

---- L'an deux mille **VINGT**

le **25 février à 18H15**, le conseil municipal de la commune d'AUBIGNOSC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Monsieur René AVINENS, Maire.

--- **Date de la convocation : 18 février 2020**

Membres présents : Mmes & MM. **AVINENS René, ROBERT Frédéric, TURCAN Nicole, DELMAERE Christian, LERDA Serge, ALBERT Patrice, LATIL Yves, WALLON Muriel et BERTOU Christel.**

**6 Absent(s) excusé(s) : MACCARIO Fabrice, ALBERT JUESTZ Françoise, FAURE Michel, WALCZAK Franck, WEBER Hélène et VILLETTE Christelle.**

**3 Pouvoir(s) : FAURE Michel à ROBERT Frédéric  
WALCZAK Franck à DELMAERE Christian  
WEBER Hélène à TURCAN Nicole.**

Secrétaire de séance : Frédéric ROBERT

Envoyé en préfecture le 26/02/2020

Reçu en préfecture le 26/02/2020

Affiché le

ID : 004-210400131-20200225-202015PVCCJLVD-DE

**OBJET : AUTORISATION DE SIGNATURE PAR LE 1<sup>er</sup> adjoint du PROCES-VERBAL DE RETOUR DES BIENS SUITE A LA RESTITUTION DES COMPETENCES SCOLAIRES & PERI-SCOLAIRES par la CC Jabron Lure Vançon Durance**

---- Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la commune a récupéré les compétences scolaires et périscolaires. Il restait à régulariser la partie des biens meubles et immeubles et le transfert de l'actif de la communauté de communes à la commune.

---- Un procès-verbal de retour des biens meubles et immeubles mis à disposition est présenté par la CC Jabron Lure Vançon Durance.

---- Les dispositions patrimoniales et financières y sont détaillées. Chaque conseiller a pu prendre connaissance de ce document transmis avant la présente réunion.

---- Il sera proposé d'autoriser le 1<sup>er</sup> adjoint à signer le procès-verbal de retour des biens avec la CC Jabron Lure Vançon Durance puisque Monsieur le maire en est le président.

--- Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

\* **APPROUVE** les dispositions financières du procès-verbal

\* **AUTORISE** le 1<sup>er</sup> adjoint à le signer

---- Fait et délibéré à AUBIGNOSC, les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME.

Le Maire

R. AVINENS.

